

L'ÉCLAIR

JOURNAL CATHOLIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

PARAISANT A LYON LE SAMEDI

ABONNEMENTS :

RHÔNE et départements limitrophes. 1 an, 6 fr. — 6 mois, 3 fr. 50
Autres départements. 1 an, 7 fr. — 6 mois, 4 fr. »
Étranger. le port en sus.
Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Rue Mulet, 8, à l'entresol

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus

Il sera donné un compte rendu des ouvrages envoyés.

Les ANNONCES seront reçues aux bureaux du Journal

OUVERT DE 2 HEURES A 4 HEURES

Boîte : place Bellecour, 3, dans la cour

Vente en gros : Rue Tupin, 31

SOMMAIRE : LA MORT DU PRINCE ET LA FRANCE, L. Ducurtyl. — FUNÉRAILLES DU ROI, X. — COURSE AUX NOUVELLES. — LA LOI DU BON PLAISIR, L. Ducurtyl. — GORITZ, Stéphane l'Aveugle. — A TRAVERS LA FRANCE, Josse. — LES LYCÉES, André Dufaÿ. — COURRIER DE MARSEILLE, Raoul Ratonneau. — BIBLIOGRAPHIE, Gabriel. — FEUILLETON, Paul Féval. — CONCERTS BELLECOUR, F. — BULLETIN FINANCIER, L. R. — VARIÉTÉS, E. R.

La Mort du Prince et la France

La mort est le dernier mot de l'émouvante histoire de la maladie du prince dont le cercueil vient d'être fermé. La tombe révèle toujours les plus grands enseignements. Les individus et les peuples en ont souvent besoin. Sachons donc profiter des leçons que la mort du comte de Chambord offre à nos méditations.

C'est certainement une des grandes figures du siècle que celle de Henri de Bourbon dernier rejeton de la branche aînée de la Maison de France. Ce Prince, né roi, mort sans trône et en exil a succombé à une douloureuse maladie; mais c'est peut être moins la douleur physique qui a été une rude épreuve pour ce prince que la pensée de la France, que ses amers regrets de ne pouvoir assister et concourir à une restauration indispensable de notre malheureuse patrie. La torture morale pour un grand cœur et un noble caractère est la plus sensible des souffrances.

Malgré l'indifférence et l'apathie qui dominent les caractères à notre époque tous les partis ont reconnu que le patriotisme du comte de Chambord s'est révélé par les plus nobles manifestations, et que ce prince a été digne d'admiration et d'amour.

A cette heure, on peut se demander si le chef de la maison de Bourbon a volontairement gardé l'inaction de l'exil; ceux qui l'ont loué, comme ceux qui l'ont blâmé ont ils connu les secrets de sa vie loin de sa patrie? Il est permis d'en douter, quand on a appris, par les paroles de ce prince quels sentiments la pensée de la France lui a toujours inspirés.

N'est-ce pas nous, Français, qui n'avons plus qu'un amour platonique pour le salut de notre pays, n'est-ce pas nous qui sommes restés sans énergie en présence des ruines qui s'accumulent autour de nous, cette inertie du patriotisme qui nous domine a entretenu notre indifférence pour l'action que commande la Providence aux peuples qui veulent être sauvés de la déchéance? Nous avons laissé le roi que tant de Français croyaient capable de reconstituer la France s'épuiser en aspirations patriotiques et en déclarations dignes d'un homme politique du premier ordre.

Nous savons bien que les actes qui sous le nom de coup d'État viennent forcer un peuple à retrouver un gouvernement puissant et sauveur ne sont point familiers aux caractères plus loyaux qu'entrepreneurs et aventureux, et à qui les coups de force répugnent comme toute violence. Et pourtant le salut d'une nation ne vaut-il pas un effort tout à la fois de volonté et d'action? Le peuple quelquefois les réclame comme une loi suprême de conservation. Il est reconnaissant si on lui fait une sorte de violence plutôt que de se voir peu à peu acculer vers un abîme où peuvent s'engloutir la fortune de la France, ses institutions fondamentales, jusqu'à sa nationalité.

Or, qui peut nier que dans ce moment la France est éprouvée dans ses besoins les plus légitimes, que chacun donc en prenne souci;

que tous concourent à combiner et à exécuter l'œuvre de salut, quelque forme qu'on lui donne; pourvu que le pays ne reste pas plus longtemps la proie des loups cerviers de la politique républicaine actuelle.

On entend répéter à chaque instant que la France attend une tête, un bras, un libérateur qui ne se borne pas à dire me voilà, mais qui répète sans cesse je viens à vous, mais venez à moi et ensemble à l'œuvre.

Si la monarchie héréditaire, par qui la France est devenue une grande nation, est la force nécessaire pour le salut commun, qu'elle se relève au souvenir de sa grandeur passée. Que cette force soit mise en œuvre.

La mort de Henri de Bourbon a fait disparaître le plus digne représentant de cette monarchie, mais la succession n'est pas vacante. L'héritier de droit est debout; qu'il soit le successeur de fait. Que la France par ses plus dignes enfants fasse acte de virilité. Que cette mort d'un prince, aujourd'hui peut être mieux compris que pendant sa vie, serve au moins d'enseignement. Assez d'illusions pour le progrès national par des théories politiques renouvelées à chaque crise de la Révolution. L'expérience est complète, ne nous endormons pas plus longtemps dans des espérances stériles; n'attendons pas d'entendre, quand nous pourrions, retentir cette parole fatale si souvent répétée: il est trop tard.

L. DUCURTYL.

Funérailles du Roi

Dès qu'on a appris que Madame la Comtesse de Chambord réservait à Don Carlos et aux fils de Mme la duchesse de Parme l'honneur de conduire le deuil, l'émotion a été très grande parmi les Français venus à Goritz.

Les habitants et les hôtes de Goritz sont unanimes à blâmer sévèrement les princes italiens et espagnols, parents de Monsieur le Comte de Chambord, qui ont circonvenu Madame la comtesse de Chambord et lui ont arraché une décision qui porte manifestement atteinte aux volontés de l'auguste défunt et au droit monarchique.

Parmi les délégués des comités royalistes, il en est qui, en présence de la retraite forcée du comte de Paris et des princes d'Orléans, parlaient de retourner en France sans assister aux obsèques.

Les sénateurs et députés venus à Goritz ont rédigé une adresse au comte de Paris.

Les délégués des anciens comités royalistes des départements, réunis à Goritz, ont signé également cette adresse.

M. de Lachesnays est le seul français qui ait été reçu en particulier par M. le comte de Paris à Vienne, depuis l'incident dont on a tant parlé.

M. le comte de Paris a dit à M. de Lachesnays :

« J'étais résolu à me rendre à Goritz et à marcher à la tête des Français, mais devant le désir de Madame la comtesse de Chambord de donner la préséance aux membres de sa famille, je suis forcé de m'abstenir.

« Dites bien à tous que je suis avec les royalistes, et que je suis prêt à marcher avec eux.

« J'aurais voulu aller m'agenouiller devant la tombe de Charles X, mais le Roi de France ne peut pas marcher le second. »

Cet incident est regrettable, M. le comte de Paris devait-il faire cette dernière concession à Madame la comtesse de Chambord, épouse désolée, Reine détronée sans avoir jamais ceint la couronne.

Depuis deux grands mois, la comtesse a eu à

lutter contre la maladie du roi, contre des fatigues sans nombre. Qui peut dire toutes les tortures morales de cette épouse dévouée?

Pour la comtesse; ces funérailles de Goritz prenant un caractère politique, il lui semblait que c'était se séparer à jamais de celui auquel elle voulait rester unie toujours. Laisser ce cercueil aux Français, c'était peut être, suivant son cœur, l'abandonner et pour le garder plus longtemps il fallait le laisser à la famille seulement.

Mais, d'autre part, la France, elle aussi, y avait ses droits. La reconnaissance lui avait dicté son devoir: elle avait envoyé à Goritz les représentants de ses plus nobles familles. Elle devait conduire jusque dans ce caveau étranger où repose déjà le corps de Charles X, son Roi le dernier descendant de la branche aînée des Bourbons.

Il appartenait donc au successeur d'Henri V, au seul héritier du trône de France, de présider à ces funérailles, et au bord de cette tombe lui donner sa parole royale de les ramener bientôt dans les caveaux de Saint-Denis, auprès de leurs ancêtres.

Quoi qu'il en soit, oublions cet incident, adressons nos respectueuses admirations à CETTE AUGUSTE EXILÉE, reportons sur Madame la comtesse de Chambord cet amour que nous avons voué au ROI, c'est rester fidèles à SA MÉMOIRE, c'est montrer que nous aimons la FRANCE.

**

Le cercueil sort de la gare au milieu d'une immense affluence et du peuple profondément recueilli.

Plus de six mille Français, parmi lesquels des zouaves pontificaux en très grand nombre groupés derrière le général de Charette.

Tous les journaux royalistes de Paris, le bureau de l'association de la presse monarchique et catholique des départements assistaient aux obsèques.

Dans les rues, toutes les maisons sont pavoisées en noir; les réverbères allumés sont recouverts d'un crêpe.

Le maire, parlant de la perte immense faite par Goritz, a invité par voie d'affiche les habitants à témoigner avec la municipalité, la douleur que leur cause la perte du Prince illustre et charitable que pleure la France.

Le prince de Tour et Taxis représente Sa Majesté l'empereur d'Autriche-Hongrie.

Derrière viennent S. A. R. le duc de Parme, Don Carlos, etc.

Puis M. le comte de Blacas, suivi de la maison du Roi, les zouaves pontificaux: les délégations ouvrières de Paris et des départements, la presse de Paris et celle de province par ordre alphabétique.

Un char énorme, chargé de couronnes, ferme la marche.

Le char mortuaire, précédé de piqueurs à cheval, est traîné par six chevaux blancs et escorté par six valets de pied, portant des lanternes.

Les tentures sont parsemées de fleurs de lys. La couronne royale surmonte le tout.

Le service d'ordre est fait par les vétérans de la province, les honneurs militaires sont rendus par les régiments croates.

Le cortège, arrivé à la cathédrale, le prince-archevêque Zorn officie.

X.

COURSE AUX NOUVELLES

La fête du 8 septembre, 240^e anniversaire de la consécration de la ville de Lyon à la sainte Vierge. — Aujourd'hui samedi, fête de la Nativité de la Sainte Vierge; à la chapelle de Fourvière, la messe sera célébrée, à 8 heures, par M. le curé du Bon-Pasteur, et

suivie de la consécration annuelle de la ville en présence des délégués des paroisses.

Le chœur de la chapelle leur sera réservé. A 10 heures, grand'messe, par M. le curé de Saint-Louis de la Guillotière.

A 5 heures du soir, le chapitre de la Primatiale se rendra à Fourvière pour y chanter vêpres et complies, et assister à la bénédiction de la ville, qui sera donnée de la galerie absidiale de la nouvelle église.

Bénédiction de la ville

Cette solennelle cérémonie sera annoncée par le son de la grosse cloche de Saint-Jean, à laquelle répondront les cloches de toutes les paroisses.

L'instant de la bénédiction (à 6 heures précises) sera indiqué par l'apparition d'une oriflamme sur le clocher, aux pieds de la statue de la Sainte Vierge, et une sonnerie de clairons.

En outre, comme d'usage, une première détonation servira d'avertissement, et la bénédiction du saint-sacrement sera donnée de la seconde à la troisième.

La reconnaissance doit engager les fidèles à s'agréger à la confrérie de Notre-Dame de Fourvière, qui a pour but de prier pour la ville de Lyon. On s'inscrit à la sacristie de la chapelle. Par bref en date du 8 juin 1877, Sa Sainteté le pape Pie IX, a accordé à cette confrérie tous les privilèges et indulgences dont l'archiconfrérie de Notre-Dame-des-Victoires est enrichie.

Le Souverain Pontife a reçu à midi, dans la salle Clémentine, mille membres environ de l'Œuvre du Denier de Saint-Pierre, ayant à leur tête le prince Alfieri.

Dans l'allocution qu'il leur a adressée, le Pape a montré l'importance de l'Œuvre, qui en le secourant lui permet de subvenir aux besoins de la chrétienté.

Sa Sainteté se réjouit surtout de voir fleurir l'Œuvre à Rome, où tous voient combien le Pape fait pour les besoins chaque jour plus urgents de l'Église.

Le Pape a terminé son discours en protestant vouloir soutenir comme il l'a fait jusqu'à présent les œuvres d'utilité temporelle et d'utilité spirituelle, surtout l'œuvre de l'éducation de la jeunesse.

Legs royal. — Le *Moniteur de Rome* annonce que Monseigneur le comte de Chambord a légué au denier de Saint-Pierre la somme de 400.000 fr., c'est-à-dire le capital de la somme qu'il offrirait annuellement au Pape.

Le *Moniteur de Rome* a publié un article disant que la solution que recevra la question religieuse en France sera d'une importance capitale pour l'avenir du régime républicain, l'église ne pouvant plus se contenter de promesses que les faits contrediraient.

L'Italie et la France. — Le *Capitan Fracassa* annonce que, en présence des attaques et des insultes lancées par Henri Rochefort, le comité central de Naples, chargé de recueillir et de distribuer les secours aux victimes d'Ischia, aurait résolu de refuser désormais les sommes qui lui seraient envoyées de France et qu'il considère comme des secours humiliants.

La liberté pour tous. — Nous lisons dans le *Voltaire*:

Ces jours derniers, un jeune employé, attaché à l'une des plus importantes administrations de l'État, demandait à son chef de bureau l'autorisation de s'absenter pour aller assister aux obsèques du comte de Chambord. Le chef de bureau refusa net, disant qu'il ne pouvait donner son consentement à une manifestation politique. Le jeune homme n'en tint aucun compte, et samedi dernier son supérieur recevait une lettre ainsi conçue:

« Monsieur, obligé de m'absenter de Paris, « j'ai l'honneur de vous informer que je ne « pourrai me rendre à mon bureau aujourd'hui,

« ni lundi, ni mardi, ni peut être mercredi. « Agréés, je vous prie, mes salutations distinguées. »

Signé: LE COMTE A. DE BOURMONT. »

Le jeune homme est sorti récemment d'une école de l'État qui le dispensait du service militaire. Nous croyons savoir que le directeur de l'établissement auquel il est attaché va demander sa révocation au ministre compétent.

Il reste à savoir ce que fera M. le ministre de la guerre dans cette circonstance.

Aix en Provence. — Une scène des plus touchantes s'est passée dans la chambre du Conseil, à la cour d'Aix. S'adressant à ses collègues, M. le premier président Rigaud leur a dit: « Messieurs, chaque année, au moment de nous séparer, je vous disais au revoir; cette année je vous dis adieu!... »

M. de Mougins-Roquefort, a répondu:

« Nous avons tenu à honneur de venir, respectueusement et cordialement, serrer la main à notre chef. » MM. Martial Bouteille, de Séranon, anciens bâtonniers, et H. Guillibert, sont allés présenter leurs salutations à Messieurs de la Cour, dont quelques-uns peut-être avaient revêtu la robe rouge pour la dernière fois.

Le silence de l'« Officiel ». — Il paraît que, le jour de la mort du comte de Chambord, l'entrefilet avait été composé pour être inséré dans la partie non officielle du *Journal officiel* du lendemain.

Mais le secrétaire de la rédaction eut un sursaut, et alla prendre les ordres de M. Waldeck-Rousseau, celui-ci et M. Challemeil-Lacour étaient alors les seuls ministres présents à Paris.

M. Waldeck-Rousseau télégraphia à M. Jules Ferry, qui était à Espinal; et le président du Conseil répondit immédiatement par cette dépêche: « *N'insérez pas.* »

M. Grévy ne fut pas même consulté.

La presse. — Beaucoup se font illusion sur l'importance du rôle que joue la presse dans la société moderne. Un grand nombre croient sincèrement ne lire les journaux que par passe-temps, ou pour se renseigner sur les affaires commerciales qui n'ont d'autres idées que celles qu'ils puisent dans leur feuille. Ils y cherchent les nouvelles, les renseignements, et ils y trouvent leurs opinions et leurs préjugés.

L'eau qui tombe goutte à goutte finit par user la pierre la plus dure. Le journal, lu aujourd'hui, lu demain, lu tous les jours, réussit à graver son image dans l'esprit.

Embusquées dans le journal, l'envie, la médisance, la calomnie, la haine, la vengeance, lancent leurs traits empoisonnés sur les réputations les plus pures, sur les caractères les plus nobles, sur les institutions les plus respectables, sur les choses les plus saintes. Insinuations surveillantes, faits divers perfides, correspondances mensongères, articles diffamatoires, voilà les armes redoutables que le journal met à la disposition des méchants et dont ils usent tous les jours. Comment un homme honnête et raisonnable peut-il les payer pour qu'ils puissent s'en servir ?

L'anniversaire du 4 septembre n'a pas donné lieu, cette année, dans notre ville, au plus petit incident.

C'est la première fois que le fait se produit depuis 1870.

Il est bon de signaler cependant que le conseil municipal n'a pas voulu laisser passer cette date, à jamais néfaste, sans témoigner de sa sympathie pour les brigands qui, il y a douze ans, organisèrent en France le meurtre, le pillage et l'incendie.

Sur la proposition de MM. Grinand et Bessières, il a levé la séance en l'honneur de cet anniversaire et a ajourné au lendemain la discussion de plusieurs affaires urgentes.

Le Tribunal de commerce de Lyon, sous la présidence de M. Jandin, ayant pour assesseurs MM. Adrien Paule et Barbier, a, dans son audience du 3 septembre, rendu son jugement dans le procès relatif à l'homologation du concordat de la Banque de Lyon et de la Loire.

Considérant que le défaut de signature de trois administrateurs: MM. Ziélski, Manhès et Mahon, pour le concordat, est un vice de forme pour en obtenir l'homologation,

Donnant acte au syndic de sa déclaration qu'il s'en rapporte à la justice, le tribunal de commerce déclare le concordat de la Banque de Lyon et de la Loire non homologué, et le considère comme nul pour vice de forme.

Le choléra. — Sir Ed. Malet est parti vendredi pour le Caire. Avant son départ, il a été reçu par le khédivé. On croit que leur entretien a porté sur la question du bureau sanitaire.

Le docteur Hunter quittera l'Égypte à la fin du mois, après avoir complété les arrangements pour la réorganisation du service de santé.

Les médecins anglais, à l'exception de trois, retourneront sous peu en Angleterre.

Les médecins indiens resteront ici encore quelque temps. Ils sont actuellement dans la haute Égypte.

Le rapport officiel constate qu'il y a eu depuis le commencement de l'épidémie jusqu'à ce jour 27.318 décès cholériques et 140 parmi les troupes anglaises.

Congrès national. — Les exigences de notre tirage nous empêchent de publier dès cette semaine le compte rendu des séances du Congrès, si intéressant cependant, ouvert à Lyon depuis mercredi 5 courant et dont la clôture aura lieu demain 9 courant, à une heure après-midi, aux Folies-Bergère.

Panorama de Lyon, 30, rue du Nord, aux Brotteaux. Le siège de Lyon en 1793, de 9 heures du matin à 7 heures du soir.

Concerts-Bellecour. — Tous les soirs, grand concert; prix d'entrée: 50 centimes; les mardis et vendredis: 1 franc.

Exposition permanente des Beaux-Arts, rue Bourbon, 38. — Visible de 11 h. à 7 h. — Entrée: 50 centimes.

Nominations dans le Clergé. — Par décision de Son Éminence le Cardinal-Archevêque:

M. Fréry, vicaire à Luriecq, a été nommé curé de Saint-Hilaire-Cusson-la-Valmitte.

M. Charret, nouveau prêtre, a été nommé vicaire à Saint-Nizier-de-Fornas.

La Loi du Bon Plaisir

La loi sur la désorganisation judiciaire est bien désormais loi de l'État. La promulgation est enfin officielle. L'exécution est attendue.

Les gouvernants nous diront: inclinez-vous devant cette loi. Sans doute on s'inclinera, comme le patient sous la main du bourreau qui est aussi un exécuteur de la loi; mais si nous, Français, nous subissons une loi mauvaise, comme la Révolution en a tant prodiguée, la France jugera cette loi, comme elle jugera les magistrats et le ministre qui va les frapper. L'histoire pourra la nommer dans tous les cas, loi du bon plaisir.

Que la loi qui détruit la magistrature soit un corollaire des lois des suspects des époques de violence de la Révolution; qu'elle soit une loi de haine fausement intitulée loi de réforme; qu'elle soit signalée comme visant les principes les plus tutélaires du pouvoir judiciaire, surtout les personnes; tout ceci n'est douteux pour aucun esprit sensé; nous ne sommes pas les premiers à la redire. Mais ce qui n'est pas moins certain, c'est que désormais, dans ses actes d'exécution de cette loi, le ministre Martin Feuillée en partageant le monopole avec l'austère chef de l'État peut terminer ses sentences par la formule: Tel est notre bon plaisir.

Le bon plaisir! que ces mots sont harmonieux à l'oreille des ennemis des gouvernements absolus quand ils sont les maîtres. En vérité, se disent-ils, ils ont du bon ces affreux gouvernements dont la République a pris la place. Nous aussi désormais, toutefois avec moins de majesté, nous avons le droit de répéter comme le roi Louis XIV: l'État c'est moi!

La nouvelle loi autorise, en effet, les nouveaux venus au pouvoir à se parer de cette parole royale, et le privilège du bon plaisir leur appartient de par le droit du plus fort.

Mais qu'attend M. le ministre de la justice pour exécuter sa réforme à son gré? Les patients continuent d'attendre. La France attend aussi; les exécuteurs gouvernants d'un jour appréhendent ils de sa part un jugement inexorable? Leurs regards ne s'étendent pas au delà de l'heure de leurs jouissances.

Voici donc venir l'ostracisme arbitrairement infligé par un homme ou deux à de nombreux vétérans de la justice française, trop dignes de leurs fonctions pour trouver grâce devant les incrédules et les sceptiques de l'honorabilité, de l'indépendance de la vertu des fonctionnaires publics.

Tel magistrat honoré de la considération publique ne sera pas expulsé pour avoir mérité une accusation et une condamnation ministé-

rielle, mais parce qu'il déplaît et que tel est le bon plaisir de l'homme du pouvoir et de ses adeptes. Bien plus, la victime sera livrée à des dénonciateurs officiels qui n'oseraient pas parler en face aux magistrats menacés. Qui sait même si le dénonciateur ne sera pas fréquemment le remplaçant du dénoncé?

Ce sera honteux et lâche; mais cette manœuvre répond à l'esprit de la loi et le bon plaisir appartient désormais au favori intéressé comme au ministre lui-même. Eh bien! puisqu'il faut encore attendre l'heure suprême, attendons! toutefois si, au moment de l'exécution de la loi, nous ne ménageons pas nos appréciations sur ce qui sera découvert de peu avouable, ce sera moins parce que tel sera notre bon plaisir, que parce que notre droit et notre devoir est de dire la vérité à ceux qui n'écourent que leur passion. Ce sera surtout notre droit et notre devoir d'être sévères envers les fanfarons de liberté dont la morale politique se résume en une menace de barbarie: Malheur aux vaincus!

L. DUCURTYL.

Goritz

Laissons pour un instant la France, Allons pleurer sur ce caveau: Où notre Roi, notre espérance Va descendre avec son drapeau.

Allons au pied du sanctuaire Où Goritz est en oraison Je l'entends dans l'ossuaire Qui va s'ouvrir pour un Bourbon.

Il n'eut point l'onction bénie Son sceptre, à Lui, ce fut la croix Son exil, sa nosse agonie En font un de nos plus grands Rois.

Dieu qui voit les dangers des trônes, Sait l'instabilité des cœurs Lui réservait une couronne Que n'atteignent point les douleurs.

Son âme attend'hui consolée, Loin des tumultes d'ici-bas Au Ciel attend cette exilée Qui sut adoucir son trépas.

On va soulever une dalle Puis à côté de Charles dix Mettre la dépouille royale De Dieu donné son petit-fils.

Et le monarque solitaire Qui dort en ces funèbres lieux Pourra de son lit funéraire Avec son fils causer d'aïeux.

Tous deux parleront de la France Qui les vit naître et les brisa Ils dormiront dans l'espérance Qu'un jour Dieu la relèvera.

Dormez, descendants de ces races Qui comptent des saints, des martyrs Vos ancêtres laissent des traces, Vos vertus de chers souvenirs.

Formez, ô Rois, que l'anarchie Dormez en paix. Nous, la monarchie Ne meurt point avec les Bourbons.

A TRAVERS LA FRANCE

NOTES ET IMPRESSIONS DE M. JOSSE

Voyageur lyonnais

Avignon

Le Comtat est une Touraine méridionale, pays de vie facile et gaie, où les différends religieux ou politiques n'ont jamais eu beaucoup de prise. Avignon a été gardée de la Réforme, plus par le tempérament de ses habitants que par l'action toute bénigne du pouvoir pontifical. Ce n'est point ici qu'eussent pu éclater ces luttes farouches dont le Midi fut ensanglanté, depuis Nîmes jusqu'à Montauban, luttes persistantes dont on retrouve encore des traces: ainsi, à Nîmes, nombre de familles n'eussent pas, naguères, adopté pour fournisseur un marchand appartenant à une confession autre que la leur.

Que n'est-il né dans le Comtat, le poète Reboul, ce chanteur aux calmes conceptions, aux sentiments mesurés, au vers rond et correctement plein, que le sol nîmois semble avoir mûri comme une plante exotique et sans rien lui communiquer de sa fièvreuse et sanglante sève! Au pays des Aubanel et des Roumanille, le talent de Reboul se fût, sans doute, épanoui plus aisément, et peut-être l'homme y eût-il moins tôt subi l'oubli de ses compatriotes. A Nîmes, j'ai dû demander à plusieurs personnes où est située la maison de Reboul, avant que quelqu'un me l'indiquât, et le poète n'était mort, pourtant, que depuis peu d'années!

Si les vieilles chroniques s'accordent à nous montrer le Comtat comme une terre heureuse et chantante, disons que les félibres modernes ne le cèdent, en nombre pas plus qu'en talent, aux anciens troubadours. Seule la langue qu'ils parlent n'est plus le romain pur, aux formes quasi-classiques; ce n'est pas davantage une langue ayant acquis une maturité propre après des siècles de culture; malgré qu'ils en aient, c'est un patois affiné et corrigé, pas assez correct pour les savants qui se refusent à y voir une langue, trop fin pour les gens du peuple, qui n'y reconnaissent pas toujours leurs façons usuelles de parler.

Pendant quatre cents ans, Avignon a vécu sous l'administration paternelle des papes, formant, depuis le quinzième siècle, une sorte de colonie lointaine, gouvernée aussi peu que possible par la métropole. Neuf papes, tous français, ont siégé dans Notre-Dame-des-Doms, où l'on admire le superbe mausolée de l'un d'eux, Jean XXII.

Ce fut Clément VI, le second des pontifes français, qui acheta le territoire d'Avignon à Jeanne de Naples, pour une somme de 80.000 écus d'or, lesquels, dit-on, ne furent jamais payés. Cette remarque ne tend point, sous ma plume, à contester les droits qu'avaient les papes sur Avignon. Leur domaine temporel, comme tout patrimoine, s'était constitué de façons diverses: le territoire de Rome était un don; les Romagnes avaient été conquises, l'épée à la main, par Jules II; Avignon était un achat. Or, c'est, hélas! une loi des choses humaines que ceux qui les accomplissent sont rarement impeccables, et il a fallu de tout temps, dans l'intérêt général, interdire de rechercher l'origine de la propriété quand elle a passé en des mains tierces.

A qui arrive par le chemin de fer, Avignon produit l'effet de ces villes représentées sur les vieilles gravures, avec son enceinte de murs crénelés, du quatorzième siècle, qui l'entoure complètement et qui est flanquée de trente-neuf tours. De la même époque est le palais des papes, colossal château fort, bâti sur le roc des Doms, commandant la ville et dominant le Rhône. Cet immense édifice a une physionomie étrange; c'est tout à la fois majestueux et terrifiant, ainsi que ces énormes navires dont la coque est blindée de fer et le pont hérissé de tours d'acier.

A côté est Notre-Dame, restée église métropolitaine, dont on fait remonter la construction à Charlemagne, et dont les chanoines portent la chape rouge de cardinalaux. Outre le tombeau de Jean XXII, on y voit celui du « brave Crillon », l'ami de Henry IV, et celui de Benoît XII, une vierge de Pradier, les apôtres de Puget, des fresques de Devéria et l'ancien siège des papes.

La partie septentrionale du roc des Doms a été transformée en un jardin, au milieu duquel s'élève la statue du persan Althen, l'importateur de cette grance qui fit longtemps la richesse du Comtat. De ce jardin, vous dominez le cours du Rhône, d'une hauteur de soixante mètres, et voyez le fameux

Pont d'Avignon qui, de ses dix-neuf arches, n'en a gardé que quatre. Tâchez de gravir le rocher, à une heure où le soleil est éminent; trouvez-vous une place à l'ombre, et relisez la charmante nouvelle d'Alphonse Daudet: « la Mule du pape » où le fin conteur retrace si bien ce que devait être Avignon et son pont, il y a quelque cinq cents ans.

Il faut aussi voir les églises Saint-Agricol et Saint-Didier, toutes deux du quatorzième siècle; les anciennes tours conservées lors de la reconstruction de l'hôtel de ville; l'hôtel Crillon et plusieurs habitations à façades de la Renaissance; la bibliothèque, riche en manuscrits et en incunables; le musée lapidaire, remarquable même après qu'on a vu celui de Lyon; enfin le musée de sculpture, qui possède le *Milon de Crotona*, de Puget.

A quatre lieues d'Avignon se trouve la fontaine de Vaucluse, intéressante à visiter comme curiosité naturelle et à cause du souvenir de Pétrarque qui y reste attaché.

Homme d'un autre temps, poète d'un autre style, amoureux d'une complexion différente, Pétrarque ne suscite pas moins dans ma pensée un rapprochement involontaire avec Béranger. Laure ne me paraît pas avoir une existence plus authentique que Lisette, et il m'est difficile de prendre au sérieux le chantre de Laure et de Noves qui avait sept enfants de son mari — d'aucuns disent onze — et le chantre de Lisette dont Béranger renonçait à « compter les infidélités » et qu'il laissait « devant lui, chiffonner par Mondor »! Ce qui n'empêchera de sublimes badauds de se pâmer à perpétuité, au récit de ces amours qu'ils voudraient nous donner comme un modèle.

Du moins, en ce qui regarde Laure, la légende a une conclusion acceptable: la bonne dame mourut, sans doute, dans la maison de son mari, entourée de sa lignée nombreuse. Mais les admirateurs de Lisette ne savent comment finir son épopée; l'un d'eux nous la montre, dans une chanson niaise autant que populaire, lâché — c'est le mot — par le poète, retournée au village natal où, sans vergogne, elle raconte son histoire aux jeunes filles, et réduite à acheter, « un marchand d'images passant » par là, le portrait de son ci-devant! Il ne lui avait pas même offert son image, avant de la fiancer à la porte.

O âmes sentimentales, relisez donc Paul et Virginie ou Pernelle: c'est plus sincère, plus tendre et plus honnête!

Dormez en paix, car l'anathème
Ne peut atteindre vos blasons.
Philippe, ceint du diadème,
Fera revivre les Bourbons.

Voyez, nos villes toutes fières
D'assister au royal convoi
D'y pousser le cri de nos pères :
Le Roi n'est plus... Vive le Roi !
STÉPHANE L'AVEUGLE.

Les Lycées

Les maîtres répétiteurs d'un des principaux lycées de Paris, du lycée Saint-Louis, viennent de livrer à la publicité un important factum, tout entier inspiré par l'indignation et la souffrance. Ceux que les élèves décorent du nom peu aimable de pions, et dont ils font de malheureux souffre-douleurs, n'ont plus pu tenir devant le spectacle d'un désordre endémique, et, par un acte de courage qui les honore, ils ont jeté à tous les échos de la France et de l'Europe le cri strident de leurs mortelles douleurs.

De quoi s'agit-il dans leur composition ? Et naturellement de la conduite des élèves, abominable, stupéfiante, plus qu'horrible, mise en regard de la conduite des chefs, non moins extraordinaire, non moins condamnable.

Dans les lycées, nous le savions bien, nous qui savons rattacher les faits aux causes, que la discipline est difficile, que celle qu'on y obtient, matérielle et brutale, courbe tant bien que mal les corps sous un niveau fatal, mais n'améliore, ni ne contient les âmes ; cependant nous n'aurions jamais, cru le mal si grand, si terrible.

Voyons les griefs des maîtres surveillants du lycée Saint-Louis.

1° Ayant constaté que le lycée Saint-Louis a sa réputation faite d'indiscipline, dans toute la France universitaire et que cette réputation est précisément la cause qui le remplit d'élèves. Nos maîtres frondeurs arrivent au proviseur. Ses notes sont bonnes au ministère, car, on y juge d'un proviseur par le nombre d'élèves que contient son lycée. Mais que vaut-il comme homme d'ordre et de discipline ? Les faits suivants vont nous l'apprendre. Les élèves sont absolument maîtres de la situation ; ils font presque tout ce qu'ils veulent ; les maîtres sont réduits à la plus stricte impuissance... Son criterium en fait de discipline est que : moins on a d'affaires, mieux on vaut. Les surveillants généraux, les maîtres non plus, ne se dérangent pas pour dire qu'il lève volontiers les consignes, ou qu'il les reporte avec la plus grande facilité, surtout aux approches des amnisties. Règle générale : la moitié des consignes rapportées n'est pas faite. Tout désordre est pour lui enfantillage sans importance, une pure bagatelle, arrêtons-nous là sur le compte du Proviseur.

2° Le surveillant général des petits s'entend à merveille pour couler dans les esprits des élèves les maîtres dont la tête ne lui revient pas. Au salon du lycée on le voit sans cesse en quête d'un sourire féminin, d'un diner, d'une soirée ou d'une protection. Heureux les élèves dont les parents l'accueillent bien. Ils sont sûrs de ne jamais être punis, ou de l'être moins que les autres, d'être excusés auprès du maître qui fait un rapport, et qui est, par suite, forcé d'abandonner sa plainte. Le dimanche, si l'élève est consigné, il trouvera moyen de lui laisser payer indûment sa consigne, ou même de le laisser sortir sans avoir payé.

3° Le surveillant général de la 1^{re} cour a aussi peu la confiance des maîtres qu'il jouit davantage de celle du censeur et du proviseur. Les élèves qui l'on surnommé *Nicolas*, se moquent ouvertement de lui quand il fait une observation à l'un d'eux. Il en est arrivé à commander le moins possible afin d'éviter les affronts, ou même à ne pas faire son service. Ainsi, il devrait assister le soir à la sortie des veillées ; il n'y vient pas, et les élèves y font un tel tapage, qu'à certains moments, on se croirait dans une brasserie remplie d'étudiants en goguette. Mais, c'est son réfectoire qui offre un joli coup d'œil. Les élèves y arrivent par bandes. Les uns mangent la soupe que les autres commencent déjà le second plat. Il lui est presque impossible d'y donner le moindre signal. Si par malheur il donne le signal pour se lever trop tôt, chahut et cris : *Nicolas ah ! ah ! ah !* S'il le donne trop tard, trépignement de pieds et cris.

Arrêtons-nous là ; la pièce est loin d'être finie et son intérêt loin d'être épuisé, mais nous ne disposons que d'un espace restreint. Direz-vous que le lycée Saint-Louis est une exception dans le régime universitaire ? Vous auriez tort. Sans doute, tous les lycées ne se ressemblent pas en toute chose, mais ils sont tous taillés sur le même patron et animés du même esprit. Veut-on y faire de la discipline militaire ? Tout s'y oppose, l'âge des enfants, nos mœurs, les parents. On fait par force partie des armées, c'est librement qu'on entre dans un lycée. Reste la discipline qui se fonde sur la notion du devoir ; mais, dans l'Université, qu'est-ce que cette notion ? On n'y aime pas Dieu, on n'y craint pas Dieu, et c'est pourquoi les jeunes gens n'y aiment, n'y craignent et n'y respectent pas les hommes. Il n'y a que deux bases à la discipline de la jeunesse : la crainte de Dieu ou la crainte des hommes, c'est-à-dire des punitions. La première n'existe pas dans les lycées ; quant à la seconde, la jeunesse fait tout son possible pour l'étouffer ! Ah ! ils ont une rude, une fatigante tâche les gens de nos lycées. La plupart se morfondent, se tuent, à la remplir, toujours luttant contre le dégoût, souvent contre le désespoir. Et véritablement, ils ne nous semblent pas à plaindre. Puisqu'il haïssent la Religion et tournent le dos à l'Eglise, seule puissance terrestre capable d'adoucir les esprits, d'assouplir les volontés, de transformer les âmes, qu'ils portent la peine de leurs méfaits. Leurs plaintes nous trouvent froids : ils sèment les vents qu'ils récoltent les tempêtes.

ANDRÉ DUFAUT.

Courrier de Marseille

A l'heure où nos amis, accourus en foule à Goritz, accompagnaient la dépouille mortelle du comte de Chambord qui va reposer auprès des restes de son aïeul Charles X, de nombreux fidèles se pressaient, dans toutes les églises de France, aux pieds des autels, implorant la miséricorde divine pour le chef de la maison de France.

A Marseille, l'église de Saint-Joseph était vraiment trop étroite pour contenir la foule émue et recueillie qui avait répondu à l'appel du comité. Il nous a rarement été donné d'assister à un spectacle aussi important. A l'extérieur, de riches tentures aux armes de France recouvraient la façade et la colonnade tout entières ; à l'intérieur, même décoration funé-

bre : un catafalque, d'aspect grandiose, surmonté d'une pyramide supportant une statue de la Foi ; au-dessus, en guise de baldaquin, une immense couronne royale d'où se déroulent quatre voiles d'hermine bordée de noir. Des lustres étincelants, des lampes funéraires complétaient l'aspect saisissant de cet appareil de deuil qui s'harmonisait si bien avec les sentiments de l'assistance tout entière. Le curé de la paroisse, M. l'abbé Guérol, officiait et a donné l'absoute ; le comité catholique, le comité royaliste et la presse légitimiste au grand complet entouraient M. le marquis de Clapiers, président la cérémonie en l'absence de M. le marquis de Foresta, retenu à Goritz, par d'importants devoirs.

On comprendra que nous ne nommions personne, que nous ne fassions aucune distinction dans la grande assistance. Tout ce que Marseille compte de royalistes était là, à son poste, à son devoir, sauf ceux de nos amis qui, à la même heure, se trouvaient à Goritz dans une même communion d'idées.

* *

Dans son numéro de dimanche 2 septembre, le *Petit Provençal*, organe républicain, publiait un entrefilet outrageusement diffamatoire pour un vicaire de Saint-Charles, M. l'abbé Guérol. Après avoir fait demander, dans la journée de dimanche, à la rédaction du journal, des excuses pour le lendemain, demande restée sans résultat, M. l'abbé Guérol a adressé aux journaux la lettre suivante :

Marseille, 3 septembre.

« Monsieur le rédacteur en chef,

« Personnellement visé dans l'entrefilet publié par le *Petit Provençal* du dimanche 2 septembre, sous ce titre : « Un froc aux orbes, » j'ai prié Me Bellissen, avoué, de se présenter dans la journée même du dimanche au bureau du *Petit Provençal* et d'exiger pour le numéro d'aujourd'hui 3 septembre une rétractation accompagnée d'excuses.

« Me Bellissen s'est, en effet, présenté à plusieurs reprises.

« Satisfaction ne m'ayant pas été donnée, je me pourvois immédiatement devant les tribunaux compétents, ma famille réservant d'ailleurs tous ses droits à raison de son honneur également attaqué par cette calomnie.

« Veuillez agréer, Monsieur le rédacteur, l'assurance de ma considération bien distinguée.

L. GUÉRIN,

« Vicaire à Saint-Charles. »

Inquiet de cette menace, le *Petit Provençal* publiait dans son numéro du 4 une note anodine qui ne réparait en rien l'outrage jeté à plaisir sur le digne prêtre. Comme de juste, M. l'abbé Guérol n'a pas accepté cette quasi-rétractation incomplète et de mauvaise grâce ; il maintient sa plainte, et en le notifiant aux journaux dans les termes suivants :

Marseille, 4 septembre 1883.

« Monsieur le rédacteur en chef,

« Le *Petit Provençal*, dans son numéro du 4 septembre, a inséré la note suivante :

« Nous avons publié dimanche, sur la foi de renseignements que nous avions tout lieu de croire fondés, une note signalant la disparition de l'abbé G..., desservant la paroisse de Saint-Charles ; on nous affirme aujourd'hui que le fait est faux, M. l'abbé G... étant seulement dans sa famille. Notre impartialité nous fait un devoir d'insérer ce démenti. »

« Cette note ne répare en aucune manière l'outrage fait à mon honneur. En conséquence, je maintiens la citation en police correction-

nelle qui a été signifiée hier au gérant du *Petit Provençal* par M. Robert, huissier.

« Les tribunaux me donneront la satisfaction à laquelle j'ai droit et qui m'est refusée par mes diffamateurs.

« Veuillez agréer, Monsieur le rédacteur, mes salutations bien distinguées.

L. GUÉRIN.

« Vicaire à Saint-Charles. »

Nous ne pouvons qu'approuver la conduite de l'abbé Guérol, qui obtiendra certainement des tribunaux compétents la juste réparation que lui refusent ses infâmes détracteurs.

Raoul RATONNEAU.

6 septembre 1883.

BIBLIOGRAPHIE

Madagascar, la reine des îles africaines, histoire, mœurs, religion, flore etc., par Ch. Buet. un vol. in-8. Victor Palmé éditeur.

Le livre que nous signalons aujourd'hui à nos lecteurs est d'une actualité complète. Les Anglais, en effet, nous disputent l'île de Madagascar, et le gouvernement, au lieu de soutenir nos soldats dans ce pays, rappelle tout à coup l'amiral Pierre. Or, voici ce que dit M. Ch. Buet :

« La France ne commettra pas, nous l'espérons, la faute de laisser prendre aux Anglais pied dans l'île... Voilà deux siècles que nous travaillons à civiliser les Malgaches ; faudra-t-il donc abandonner aujourd'hui le fruit de tant de peines et de tant de travaux, de tant d'or dépensé... Madagascar catholique, je le répète, est ou plutôt sera entièrement français. Si le gouvernement républicain oublie les intérêts de la France et de la religion, ce doit être aux catholiques de veiller à la propagation de la foi dans ce pays si riche, si plein de ressources et d'avenir. »

Le livre en lui-même est fort bien écrit, d'un style sobre, coulant, clair. On y trouve une foule de détails intéressants et complètement ignorés de la plupart des lecteurs.

En France, on a le défaut de ne rien lire sur les pays étrangers, et s'il arrive qu'on s'en occupe, par hasard, on est tout surpris d'y trouver du bon.

Nos voisins nous reprochent assez ce défaut ; essayons donc d'y remédier, et pour commencer, lecteurs, lisez ce charmant volume de M. Ch. Buet.

Vous y verrez quelle magnifique végétation produit cette île, quelle précieuse mine elle serait pour nous, si l'on prenait tant soit peu la peine de s'y établir. Vous y verrez enfin une excellente notice sur l'île Bourbon, si petite à côté de Madagascar, et qui nous est déjà cependant d'une si grande utilité.

GABRIEL.

EDEN-THÉÂTRE

Boulevard de la Croix-Rousse (en face de la Mairie)

Les dimanches et fêtes deux représentations, la première à 2 heures de l'après-midi et la deuxième à 8 heures du soir.

M^{ME} BALLIN Diplômée de la Faculté de médecine de Paris, ex-interne des hôpitaux, traite la stérilité, les suites de couches, ulcérations et dérangements. Analyses d'urine. Cabinet de 4 heures à 4 heures, 104, rue de l'Hôtel-de-Ville, à l'entresol.

Chocolat du Planteur

GARANTI PUR CAGAO ET SUCRE

LES COUTEAUX D'OR

PAR PAUL FÉVAL

Le vicomte Henri se disait :

— Rosen va suivre le ruisseau de Montfort sur le chemin de la Courneuve. Il va remonter le courant pour aborder la route de Lille. Moi, je vais m'embarquer dans la plaine, et si ma main ne tremble pas, ce sera la fin de l'histoire.

C'était pour favoriser cette manœuvre qu'il s'était fait descendre à un grand quart de lieue au-dessous du ruisseau et qu'il avait gagné à l'ouest en traversant le bois.

Certes, nous ne défendons pas le vicomte ; mais sa ruse, il faut bien l'avouer, ne contrariait pas absolument les lois bizarres et féroces du duel américain. Ce bon pays d'Amérique ne se pique pas du tout de chevalerie.

Le duel américain n'a aucune espèce de rapport avec ce combat assurément inutile, toujours coupable au point de vue religieux, mais courtois et loyal selon la loi mondaine qui est notre duel.

Le vicomte resserra sa ceinture et s'assura qu'il avait complète liberté de mouvement dans ses habits. Son œil cherchait déjà au loin, dans la plaine, le poste qu'il allait prendre pour l'affût.

Towah n'était plus guère qu'à une cinquantaine de pas. Towah rampait sur ses genoux et sur ses mains. Le serpent des savanes ne glisse pas plus silencieusement dans les grandes herbes.

A la pointe nord du bois, le terrain se relevait de manière à former une petite éminence, dont le sommet n'était qu'à quelques pas des derniers arbres. Le vicomte y monta pour voir s'il apercevrait de là le ruisseau de Montfort. Towah n'était plus qu'à deux ou trois toises de l'arbre. Il l'atteignit en pressant sa marche, saisit la carabine et se coucha tout de son long. Il désarticula le canon mobile, prit les deux cartouches l'une après l'autre, les mordit et les remplaça.

Quand le vicomte revint à l'arbre, la carabine y était toujours appuyée. Towah, invisible derrière le tronc d'un vieux chêne, fendait sa large bouche en un rire muet.

Le vicomte prit son arme à la hâte, dépoilla son manteau qu'il roula sur son bras, et s'élançant, tourna le mamelon du côté de l'ouest. Il avait aperçu son adversaire.

Albert de Rosen s'avavançait, en effet, à une distance de trois à quatre cents pas. Il ne suivait point la direction du ruisseau de Montfort ; il était entré en plaine pour voir tout autour de lui. Sa marche était lente et semblait pénible. Il faisait bonne garde. Son manteau le couvrait de la tête aux pieds.

Le jour, grandissant de minute en minute, permettait de reconnaître son landeau.

Le vicomte arma et se coula le long d'un sillon. Il fit jouer dans sa gaine son couteau d'or. Il pensait :

— Dans trois minutes, cet homme est à moi !

Le sillon où il marchait s'approchait jusqu'à cent cinquante pas, au plus près, de la ligne droite suivie par Rosen. Mais celui-ci s'étant arrêté pour jeter à la ronde un regard attentif, changea de direction. Il vint droit sur le vicomte, lequel s'agenouilla et mit en joue.

A cent pas, le vicomte tira.

Le manteau de Rosen tomba et laissa voir son costume hongrois, à la ceinture duquel pendait un couteau d'or tout semblable à celui de Villiers.

Rosen gardait la carabine en arrêt. Il pressa le pas.

Henri visa de nouveau. Son âme était dans ses yeux. Soixante pas à peine le séparaient de son adversaire, lorsque son second coup de carabine partit.

Rosen s'arrêta, sa main toucha son front. Henri le crut blessé à la tête. Mais, loin de chanceler, Rosen sembla tout à coup grandir. Sa taille, voûtée jusqu'alors, se développa robuste et haute.

En même temps, son bandeau arraché lassa voir son visage. M. de Villiers poussa un cri de rage.

— Georges Leslie ! fit-il, en rechargeant vivement sa carabine.

— Je vous défends de recharger ! prononça Rosen avec calme.

Et comme Henri n'obéissait pas, Rosen mit en joue pour la première fois. Un troisième coup de feu retenait dans la plaine déserte. Ce fut le dernier : la crosse de la carabine d'Henri vola en éclats.

Rosen jeta la sienne et continua d'avancer.

Ses yeux étaient fixés sur ceux du vicomte, qui

était pâle, mais dégainait résolument son couteau d'or.

— Vous avez une heureuse chance, monsieur Leslie, dit Henri : si j'avais touché juste, à quoi vous eussent servi toutes vos momeries ?

— Notre combat n'a pas encore commencé, monsieur de Villiers, répondit Rosen ; il n'y avait pas de balles dans vos cartouches.

— Alors, c'est un assassinat !...

Rosen dégaina son couteau d'or.

— Voulez-vous rendre justice à Ellen Talbot ? demanda-t-il.

— Non, répondit Henri ; je vous attends.

Rosen fit deux pas et un saut. Henri le reçut de pied ferme et lui porta un coup à bras raccourci que Rosen para sans riposter.

L'instant d'après, Henri était renversé sur le sol ; Rosen lui tenait le poignet droit et avait un genou sur sa poitrine.

— Voulez-vous rendre justice à Ellen Talbot, votre femme ? demanda-t-il pour la seconde fois.

Le vicomte écumait de fureur impuissante.

— Non ! répondit-il encore.

Puis il se prit à rire et ajouta :

— Vous avez fait serment de ne pas mentir !

Pour la troisième fois, Rosen demanda :

— Voulez-vous rendre justice à votre femme pour sauver votre vie ?

Son hésitation même rendait à M. de Villiers toute son assurance.

(La suite au prochain numéro.)

Concerts Bellecour

Les concerts, malgré la fraîcheur de la température ont toujours grand succès. Le programme est chaque soir renouvelé, composé de morceaux triés sur le volet et consciencieusement interprétés. Vendredi, à la demande générale, second festival Meyerbeer : succès égal sinon supérieur à celui obtenu le mardi précédent et dont nous avons entretenu nos lecteurs.

La fête de cette semaine qui, à voir l'affiche, promettait d'être fort brillante, a été vivement contrariée par le mauvais temps. Cependant notre vaillant orchestre et l'Union gauloise ont rivalisé de zèle pour faire oublier aux auditeurs la fraîcheur de la température.

L'Union gauloise, de retour du concours de Marseille, nous a fait entendre deux des chœurs les plus beaux : *Le départ des explorateurs*, de Monestier et *Les derniers jours de Pompéi*, de F. Ritz. Toutes nos félicitations à M. Chignard le sympathique directeur de cette Société.

L'orchestre s'est fait remarquer dans l'ouverture de *Mignon*; la *Voix des cloches*, cette délicieuse réverie de Luigini toujours si fort applaudie. Citons encore l'ouverture d'*Obéron* et pour terminer la fête, une fort jolie polka pour petite flûte, l'*Oiseau-mouche*, de Domoré, fort brillamment exécutée par M. Mazier. F.

BULLETIN FINANCIER

La hausse que devait inévitablement provoquer, d'après certaines feuilles financières, la liquidation de fin août ne s'est pas réalisée.

La facilité des reports et l'abondance des capitaux, qui sont d'ordinaire le signal d'un relèvement, ont été, cette fois, sans influence sur la Bourse, ainsi que le trait de Hué et le discours de Guillaume à l'ouverture du Reichstag. Ce discours dissipait pourtant les bruits qu'avaient fait courir, ces derniers temps, les articles de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*. Malgré tout, les cours sont restés stationnaires. Et il en sera, croyons-nous, longtemps ainsi. Tout le monde se dit qu'on ne peut rien attendre de bon d'une mauvaise situation financière se greffant par-dessus le marché, à une mauvaise politique.

On se demande si les ressources de l'épargne pourront satisfaire tous les appels au Crédit, qui se préparent et qui sont considérables.

L'État et les grandes Compagnies, absorberont près d'un milliard.

Le Panama va émettre pour la fin du mois 600.000 obligations nouvelles.

A toutes ces émissions, il faut ajouter celles de la

compagnie Transatlantique et de la Société des Tabacs Turcs.

Rien à dire de nouveau sur les valeurs de crédit et de chemins de fer, sinon qu'elles sont en général à des prix encore trop élevés pour tenter les capitaux de l'épargne.

Comme nouvelles financières, nous avons à annoncer la liquidation de la *Stéphanoise*, qui a été prononcée à l'Assemblée du 26 août.

MM. Ramel et Bréchinac ont été nommés liquidateurs.

Sous leur direction, il se fonde une nouvelle Société en commandite, au capital de 600.000 fr. qui pourra être portée à 2.000.000 par souscriptions des anciens actionnaires.

Une décision des plus importantes pour certains actionnaires de l'Union Générale, vient d'être rendue par le tribunal de Montpellier.

Le syndic, M. Heurtey, assignait les frères Lauret en paiement de 250 fr. par action. Leur avocat a opposé victorieusement le fait que les actions avaient été rachetées par l'Union elle-même. Le tribunal les a déclarés déchargés de tout appel de fonds, attendu que « en rachetant lesdites actions dont elle est devenue propriétaire, l'Union s'est mise dans l'impossibilité de réclamer le solde restant dû sur les actions non libérées ».

Si l'on se rappelle que les actions acquises par l'Union sont au nombre de 100.000, ce jugement va considérablement réduire, s'il est confirmé par la cour de Montpellier, les réalisations de la faillite et les espérances des créanciers.

Dans son audience de lundi dernier, le tribunal de commerce de Lyon, a refusé d'homologuer le concordat de la Banque de Lyon et Loire.

S'il faut en croire M. Demoustier qui vient de présenter un rapport sur l'ancienne Société Franco-Russe de l'Oural, dans lequel il avoue n'avoir jamais compris les causes d'un pareil désastre, la nouvelle Société donnerait les plus sérieuses espérances et il y aurait intérêt pour les obligataires primitifs, à garder leurs titres. Ne pouvant pas en juger par nous-mêmes, nous nous contentons de reproduire son affirmation en lui en laissant toute la responsabilité L. R.

VARIÉTÉS

(Voir le n° 201).

Anciens hospices des Passants de Lyon et de ses environs.

6° Près de la porte du pont du Rhône ou de la Guillotière, était un hospice appelée l'Aumônerie, son nom désignait sa destination. Il avait été fondé en 1129, par l'archevêque Raynaud de Semur. Cet hospice était une espèce de succursale du grand Hôtel-Dieu, outre les pauvres passants et les pèlerins qui y étaient reçus, on y recevait aussi les enfants exposés. Des laïcs furent d'abord chargés de la régie et de l'administration de cette maison, ainsi que de

Monfalcon, *Histoire de Lyon*,

l'hôpital des malades. L'archevêque Jean de Bellesmes la confia, en 1183, à des religieux de Sainte-Marie, de l'Ordre de Cîteaux, etc. Dans la suite l'hôpital des malades ayant été agrandi, celui de l'Aumônerie fut alors supprimé, puis démoli. — En 1523, les pauvres passants étaient logés au corps vieux de l'hôpital.

L'Hôtel-Dieu recevait indépendamment des malades de tous pays, pour un soir seulement, les passants indigents. Le lendemain, deux beds les conduisaient à l'hospice de la Charité, où on leur donnait la passade, et de là les mêmes gardes les conduisaient jusques hors des portes de la ville. Mais, en 1652, leur entrée dans la ville et principalement dans les deux hôpitaux, devint fort dangereuse. Une maladie contagieuse faisait des progrès rapides en Italie, en Catalogne, dans le Languedoc, la Provence et même le Dauphiné : comme il était à craindre que des passants arrivant de ces lieux infectés, ne communiquent dans notre ville le mal qu'ils avaient contracté, des mesures d'ordre et de police devinrent d'une indispensable nécessité. Le Consulat, de concert avec le recteur de l'Hôtel-Dieu et les commissaires de la santé, arrêtèrent que la maison du sieur Lasablière, située au faubourg de la Guillotière, serait incessamment louée pour y loger les passants étrangers pour une seule nuit. Ce qui fut exécuté. Tous les passants étrangers y étaient soigneusement visités par des chirurgiens sédentaires, spécialement attachés à ce service. ceux qui étaient reconnus sains passaient par la ville; ceux, au contraire, qui étaient atteints du mal contagieux, étaient envoyés à l'hôpital Saint-Laurent, à la Quarantaine, et ceux affectés de tout autre mal, étaient reçus à l'Hôtel-Dieu. Il est arrivé, dit M. Dagier (*Histoire de l'Hôtel-Dieu*), qu'on trouva des passants étrangers, morts de la peste dans des écuries de la Guillotière, où ils s'étaient furtivement introduits, un garde fut établi dans ce faubourg pour y établir la plus grande surveillance sur les malades étrangers, et prévenir les chirurgiens de leur entrée. Les faubourgs de Saint-Just, Vaise et la Croix-Rousse, furent également soumis à la surveillance d'un garde et d'un chirurgien sédentaire chargé de visiter scrupuleusement les étrangers qui y arrivaient.

La maison louée du sieur Lasablière, en 1652, ayant été vendue par décret, le Consulat acquit pour la même destination la maison du sieur Faure, située à l'angle de la grande rue de la Guillotière et de celle nommée depuis rue des Passants, mais les frais de l'établissement continuèrent à être supportés par l'Hôtel-Dieu. Le consulat céda, par forme de compensation,

Dagier, *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Lyon*, t. I, p. 74.

aux recteurs et administrateurs de l'Hôtel-Dieu, les bâtiments et fonds qui composaient l'hôpital des passants, et s'engagea, en outre, à leur faire compter annuellement une somme de 500 livres prise sur les revenus de la ville. Cette cession datée du 10 juin 1664, fut au surplus faite à la double condition que les bâtiments et fonds qui en étaient l'objet, auraient toujours la même destination, et ne pourraient être aliénés sous quelques prétextes que ce soit, et que le consulat pourrait en disposer en cas de contagion. — Le 27 septembre suivant, le consulat ayant été informé que le mal contagieux faisait des progrès dans la ville de Toulon, et voulant en préserver celle de Lyon, il invita les recteurs et administrateurs de l'Hôtel-Dieu à remettre, pour deux mois, aux commissaires de la santé, l'administration de l'hôpital des passants. — Hors les temps de contagion, tous les pauvres passants qui se présentaient chaque jour à cet hospice y étaient reçus, nourris et couchés jusqu'au lendemain matin. En 1673, un prêtre avait été établi pour desservir la chapelle de cet hospice, pour y dire la messe tous les jours, et faire aux étrangers des instructions conformes à la religion et à la charité. Cet hospice subsista jusqu'à la Révolution époque où il fut supprimé.

Les communes environnantes de notre ville qui possédaient des hospices pour les pauvres passants, étaient : Brignais, Taluyers, l'Arbresle et Plambeau (*sic*). Nous ignorons où ce dernier hospice était situé, il était, sans doute, dans quelque hameau de ce nom, car nous ne connaissons pas de commune du nom de Plambeau aux environs de Lyon.

A Taluyers, le quartier où cet hôpital était situé, en a conservé le nom. On voit encore au devant de la façade de cet ancien hôpital une niche à deux portes, d'environ un mètre de hauteur, renfermant un beau morceau de sculpture en pierre blanche, portant la date de 1613, qui représente Notre-Dame-de-Pitié au pied de la Croix, tenant Notre-Seigneur sur ses genoux. Au bas de ladite niche, se trouve un personnage vêtu à l'antique et deux lampes en fer ou bronze, que les habitants allument lorsqu'ils ont quelqu'un de dangereusement malade, afin d'obtenir la délivrance de ses souffrances par l'intercession de Notre-Dame-de-Pitié.

D'après un arrêt du Conseil d'État, du 13 juillet 1696, les quatre hôpitaux dont nous venons de parler ainsi que les anciennes Léproseries, furent réunis à l'Hôtel-Dieu de Lyon, aux charges imposées à ces divers établissements de charité. (Dagier, *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Lyon*, t. 2, p. 10. E. R.

Le Propriétaire-Gérant : B. DUVIVIER.

LYON. — IMP. COMMERCIALE ET ADMINISTRATIVE, IMPRAT AÏRÉ, RUE CENTIE, 4.

RASOIR
MIRACULEUX (b^e s. g. d. g.)
Oui il est **MIRACULEUX!**
Essayez-le et vous ne voudrez plus vous raser ni vous laisser raser avec un autre instrument.
En effet, il permet à toute personne de se raser sans en avoir aucune habitude, et cela sans crainte de coupure.
Fût-on aveugle ou agité d'un tremblement nerveux, on peut se raser d'une façon plus parfaite que ne le ferait le barbier le plus expérimenté par les procédés anciens.
Pour le recevoir franco, envoyer 5 fr. 50 à M. BEAURY, 43, RUE RICHELIEU, PARIS.

Spécialité
DE
RÉPARATIONS DE PIANOS
ORGUES ET HARMONIUMS
J. SACHS
S'adresser à la Papeterie
94, Grande-Côte, 94,
LYON

CHAPPELLERIE ECCLÉSIASTIQUE
MAISON RECOMMANDÉE
VIALET-DUCLOS
FABRICANT
LYON, 6, place Saint-Jean, LYON

LA FABRIQUE
DE LIQUEURS des BALLONS D'ALSACE de
de Saint-Rambert-l'Île-Barbe, est transférée
commune de Collonges, chemin de Roche-
Rozon, limite de Saint-Rambert-l'Île-Barbe.

Une Dame Allemande
Très instruite et très recommandable, désire donner des leçons d'Allemand.
(S'adresser au bureau du journal, même par correspondance.)

ATELIER DE PEINTURE SUR VERRE
Vitraux d'art de tous styles
Augustin THIERRY
LYON, 27 et 29, quai Fulchiron.

AVIS
AUX DAMES SOUFFRANTES
M^{me} PASCAL guérit tous dérangements et chutes de matrice. Guérison radicale. Cabinet de 8 h. à 11 h. et de 1 h. à 5 h. cours de Broches, 61.

LAINES
A tricoter et au crochet
PÉLERINES ET FICHUS
En mohair, persan, saxe
Rue de la Préfecture, 1

PLUS DE
DOULEURS
par l'emploi du précieux **Extrait d'huile de Pin**. Dépôt général, pharmacie DUCHER, rue Henry IV, 9, à Lyon.

GRANDE ACTUALITÉ
M^{GR} **LE COMTE DE CHAMBORD**
Correspondance complète. — 4 vol. in-48, de 402 pages, 4 fr. 50 c.
HISTOIRE D'HENRI V
PAR ALEXANDRE DE SAINT-ALBIN
4 vol. in-8, de VIII-516 pages, prix. 5 fr.
Avec cette épigraphe: « Vous direz à Henri que ce qu'il dit est bien dit et que ce qu'il fait est bien fait. » P. IX.
HENRI V ET LA MONARCHIE TRADITIONNELLE
4 vol. in-12, avec portrait sur acier: 50 c. — Édition populaire: 50 c.
Adresser les demandes à M. Victor PALMÉ, éditeur, 76, rue des Saints-Pères, PARIS

Chants Royalistes
TROISIÈME SÉRIE
Nous apprenons que la troisième série du *Recueil de chants Royalistes*, paroles et musique, vient de paraître. Nous y retrouvons un grand nombre de chansons célèbres.
Le prix de chaque série, paroles et musique est de 1 fr. 25 franco, 1 fr. 40 pour l'édition de luxe, et de 75 cent. franco, 90 cent. pour l'édition populaire. Adresser les demandes à M. Briand, libraire, rue Saint-Laud, 62, à Angers.

La Prophétie
Il vient de paraître à Tours une brochure dont le succès est considérable. Elle est intitulée : *Prophétie tirée de l'Apocalypse*, et signée par M. de Montrouf. (Imprimée chez E. Mazereau, 13, rue Richelieu.)
Cette brochure a 36 pages et se vend 15 centimes chez les libraires.
Dans cet écrit, l'auteur a fait preuve d'une science profonde. Il a étudié avec une patience de bénédictin les Saintes Écritures, et notamment l'*Apocalypse*. Ce livre, indechiffable pour le commun des mortels, M. de Montrouf le connaît comme son alphabet. « Rien, aujourd'hui, — dit-il dans son épigraphe, — rien de plus clair et de plus compréhensible que l'*Apocalypse*, qui dévoile aux yeux émerveillés de l'homme les mystères les plus cachés de l'avenir, depuis la venue de Jésus-Christ jusqu'à la ruine totale de l'univers, infiniment plus prochaine qu'on ne se l'imagine généralement. »
La lecture de cette *Prophétie* est à la fois effrayante et consolante. L'auteur prouve que tous les faits annoncés jusqu'ici se sont réalisés. Deux grands événements se produiront encore avant la fin du monde, et puisque tous ceux qui ont été prédits dans le *Livre divin* se sont accomplis à la lettre, il n'y a aucune raison de douter que les deux derniers ne s'accomplissent également. M. de Montrouf n'en doute pas, et il en fournit les preuves qu'il déclare irréfutables.
Ajoutons, à l'éloge de l'honorable et vénérable auteur, que son œuvre est inspirée par une foi profonde, et, en outre, qu'elle est écrite dans un langage aussi élégant qu'élevé.

LE PROGRAMME ROYAL
Pour obéir à de nombreuses demandes, nous avons fait tirer une petite brochure de propagande, le *Programme royal*.
Cette brochure, que nos amis voudront sans doute répandre avec profusion est à leur disposition au prix de quatre francs le cent et trente-cinq francs le mille.
Elle constitue la meilleure de toutes les réponses à faire à tous ceux qui, par ignorance ou mauvaise foi, représentent la monarchie légitime comme opposée aux tendances modernes, alors qu'elle est, en réalité, le régime le plus pur, le plus logique, le plus populaire et le plus réparateur que la France puisse se donner.
Adresser les demandes à l'administration du *Clairon*, 12, rue de la Grange-Batelière.

CARROSSERIE
1^{re} MAISON DE CONFIANCE
A LYON
P. CHARREL
Ancienne maison ROBERJOT
Place St-Potin, 10 et 12
Vastes et splendides magasins, où l'on trouve Breacks, Landaus, *Spider anglais*, *Charettes anglaises*, Mylords.
Récompenses obtenues à toutes les grandes Expositions.

La véritable LIQUEUR BÉNÉDICTINE
Avant de manger, un petit verre de cette liqueur, étendue d'eau, donne une des boissons les plus fraîches, les plus apéritives que nous connaissions; de même qu'après le repas, nous ne savons rien de plus agréable au goût qu'un ou deux doigts de *Bénédictine*: cela parfume la bouche, ravit le palais, active la digestion, et vient puissamment en aide aux estomacs paresseux ou trop chargés.
En temps d'épidémie cholérique, et pour combattre les influences malsaines d'une atmosphère viciée, son action thérapeutique est incontestable; nous oümes, à différentes reprises, l'occasion d'en apprécier toute la valeur; nous sommes heureux de pouvoir lui rendre un éclatant témoignage.
D^r MALLET.